N° 3663 — 10e Année — CINQ CENTIMES — Mardi 28 Juin 1898

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois 6 francs. — Un an 24 francs

L'ÉCLAIREUR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

DEUX SCRUTINS

Comme nous l'avions fait prévoir, M. Delory est élu conseiller général du canton Est de Lille en remplacement de M. Charles-Rogez, décédé.

Le maire de Lille, qui avait obtenu 1925 voix dimanche dernier, a rallié hier 448 des 542 suffrages réunis par M. Dugardin et il est arrivé avec 2373 voix distançant de 220 voix son concurrent, M. Battet-Rogez, qui en a obtenu 2153.

Si l'on tient compte que M. Battet a gagné 1040 voix d'un scrutin à l'autre, et que le nombre des votants, qui était dimanche de 4468, s'est élevé hier à 4589, on est porté à croire que le candidat clérical a rallié : 1° les 854 voix de M. Fauchille; 2° les 121 suffrages des abstentionnistes du 19 juin; 3° 65 voix de M. Dugardin.

Nous pensons, cependant, que ce n'est pas là ce qui s'est passé réellement.

Nous estimons, en effet, que parmi les abstentionnistes de dimanche dernier, il en est plus de 121 qui ont pris part au scrutin, et que le plus grand nombre d'entre eux ont voté pour M. Battet. Par contre, nous sommes convaincus que presque tous les électeurs qui avaient voté pour M. Dugardin et qui n'ont pas reporté leurs voix sur M. Delory, se sont abstenus; et nous avons lieu de croire, enfin, qu'un certain nombre d'électeurs de M. Fauchille se sont également réfugiés dans l'abstention.

Il sera facile de contrôler notre opinion en comparant les noms des votants du 19 juin avec ceux des votants du 26.

Ce résultat, quoique prévu, n'en est pas moins un succès pour le parti socialiste, qui n'avait pas craint de jeter son premier représentant dans la bataille, et un échec sensible pour les cléricaux qui considéraient le canton Nord-Est comme leur appartenant, et qui avaient dû le défendre, non seulement contre les adversaires, mais encore contre les convoitises de leurs amis et alliés de l'*Echo du Nord*.

Nous devons faire remarquer, toutefois, que le succès est, dans une certaine mesure, personnel à M. Delory, qui obtient dans ce canton un nombre de voix beaucoup plus considérable que celui réuni le 22 mai par M. Sever.

Les socialistes ont célébré leur victoire aux accents de la *Marseillaise*, à la grande surprise du public habitué à entendre en ces circonstances le chant de l'*Internationale*. C'est une innovation dont nous félicitons sincèrement ceux qui en ont eu l'idée. Ne laissons pas, citoyens, accaparer notre admirable hymne républicain par les réactionnaires. La *Marseillaise*, je vous assure, vaut bien l'*Internationale*, et comme paroles et comme musique.

.·.

Dans le canton du Cateau, M. Martinet est élu par 260 voix de majorité. Comme on le verra par les résultats détaillés que nous publions plus loin, un grand nombre des électeurs de M. Sauvo-Evanzy ont voté, hier, pour le clérical Lefebvre.

Et ce sont ces électeurs que le *Réveil du Nord* appelait, il y a huit jours : des socialistes *conscients*. Comment peut-on appeler les autres ?

Il y a lieu, toutefois, de tenir compte des procédés de propagande de M. Lefebvre, qui a jeté des sommes considérables dans son élection.

Ne se décidera-t-on pas à prendre des mesures décisives, pour empêcher cette intervention scandaleuse de l'argent dans les élections ?

La victoire de l'honorable M. Martinet aura été pénible, mais elle n'en est que plus brillante, et nous sommes heureux de féliciter chaudement le nouvel élu du Cateau, qui est un bon et ferme républicain.

Georges ROBERT.

Chronique de la Semaine

La semaine qui vient de finir a donné lieu à deux sports d'ordre très différents :

Le premier qui s'est terminé hier, dimanche, avait pour but l'amélioration de la race chevaline, la constatation de la solidité des abattis des jockeys, et la prospérité des caisses du pari mutuel.

Le second comportait une course aux portefeuilles ministériels.

Une moitié de la Chambre des députés pense que cette course avait, et a encore pour but, l'amélioration des lois altéraient le beau clergé de France; l'autre moitié croit, au contraire, que la course aux portefeuilles doit avoir pour résultat l'amélioration de la République, la consolidation de nos institutions et la réalisation à bref délai, « des réformes toujours espérées, toujours retardées » (ma phrase salue au passage ce cliché anti-diluvien qui est pour tous une vieille connaissance.)

Du premier de ces sports, je ne dirai rien, laissant à notre rédacteur sportif, Marcel Roger, le soin de révéler aux populations, le résultat des améliorations chevalines.

Du second, il faut bien dire quelque chose, quoi qu'en réalité, il n'y ait pour l'instant rien à en dire, du moins en matière de chronique.

On a assisté à ce curieux spectacle d'hommes de valeur chargés de constituer un ministère, et rendant tous, après trois jours d'efforts, leur tablier au Président de la République.

L'élément modéré s'est révélé dans cette aventure tout-à-fait intransigeant.

En matière de conciliation, nos centres n'ont rien voulu concilier du tout.

Ils se sont bufés des quelques paltes, refusant d'avance, allonsons tout droit les oreilles, fermant les yeux devant le morceau de sucre qu'on leur présentait et brayant (du verbe braire) comme des gens à qui on proposerait l'alliance de la carpe et du lapin.

Parlons moi de la modération de ces modérés !

Il leur faut tous les portefeuilles, toutes les satisfactions, tous les pouvoirs.

Ce n'est pas l'assiette au beurre qu'ils réclament. C'est tout le ratelier. La gent moutonnière est atteinte de la rage.

On devrait bien lui envoyer le docteur Calmette. Le distingué directeur de l'Institut Pasteur de Lille pourrait peut-être enrayer le mal, mais il est déjà bien tard.

On vient de confier à M. Brisson, le soin de choisir une bonne muselière.

La trouvera-t-il ?

That is the question, comme disent les gens qui ne savent pas l'anglais.

.·.

Le *Progrès du Nord* a depuis longtemps adopté une rubrique qui lui permet de rendre service à bon nombre de ses lecteurs, et il en est très heureux, je n'emploie de lire.

Cela s'appelle « La petite correspondance ».

Sous ce titre, nous répondons volontiers à tous ceux qui nous demandent des renseignements. Mais il est des heures où la variété des demandes, leur spécialité et l'originalité de leur caractère, nous laissent perplexes et hésitants.

Pour en donner une idée, voici un échantillon de quelques-unes des demandes qui nous ont été faites depuis quelques mois :

D. — « Monsieur le rédacteur : j'ai onze filles, après douze ans de mariage. Je voudrais bien avoir un garçon. Que faire ? »

Nous avons questionné la Faculté et la Faculté nous a paru une sbarde de la demande.

Si encore nous étions en temps de foire, nous nous serions adressé à une somnambule extra-lucide, mais nous n'en avons pas sous la main pour l'instant.

Alors quoi ?

Le silence, c'est-à-dire un aveu d'impuissance.

Triste !

Autre demande : « On m'a coupé la jambe il y a six semaines. Je vais avoir besoin d'une jambe en bois. Quel est le bois qui vous paraît présenter le plus de garantie, de commodité, de durée et de solidité ? »

Notre correspondant nous croit des connaissances profondes en orthopédie et nous lui savons gré de la bonne opinion qu'il a de nous, mais il y a certainement des spécialistes qui le renseigneraient avec infiniment plus de compétence que nous pourrions le faire.

D'autres font appel à nos lumières pour savoir si les artichauds crus doivent se servir comme hors-d'œuvres ou comme légumes. Un abonné du Midi nous demande la date de la prochaine comète ; un autre sollicite une recette infaillible pour la guérison des cors aux pieds et enfin, un original nous écrit qu'ayant cinq enfants en bas âge, il serait heureux de pouvoir, par nos soins, être allégé des deux derniers.

« Causez-les où vous voudrez nous écrit-il, je vous sais bon cœur et m'en rapporte à vous. »

Très flatté d'être pris pour des nourrices sèches, mais comme nous n'avons pas de biberons à la maison, notre économe administrateur Dugardin, ne voulant rien entendre au sujet de l'acquisition de ces accessoires, nous sommes obligés de laisser sur les bras de notre confiant correspondant, ses deux rejetons.

Et il y a des gens qui s'imaginent que la « Petite Correspondance » est un chapitre facile à remplir.

Hélas ! pour un journal républicain, c'est souvent bien difficile, mais il en est tout autrement dans les feuilles orthodoxes.

Là, il y a Saint-Antoine de Padoue ou un autre saint qui répond à toutes les nécessités, à tous les besoins.

Et vous pouvez tout demander aux canonisés de la maison.

Ce n'est pas un miracle qui les gêne. Ils en ont vu bien d'autres.

Seulement, il y a un trone... un trone qui n'est ni laïque, ni obligatoire.

Il n'est même pas du tout gratuit.

Ces constatations ne doivent toutefois pas empêcher nos lecteurs d'avoir recours à nous. — Nous répondons et nous répondrons toujours à leurs questions quand nous le pourrons.

Seulement, il est tout-à-fait inutile de nous questionner sur les cas où il y a lieu d'appliquer les cataplasmes à la moutarde et pas davantage, comme on l'a fait ces jours derniers, sur la liste des appétitifs qui conviennent aux natures délicates.

La Petite Correspondance est toujours hospitalière, mais il est des cas où elle se trouve dans la triste obligation de rester silencieuse.

.·.

Nous vivons dans un siècle où il faut tout entendre sans se froisser et où les sots les plus tuyeaux, les plus extravagants, ont droit de trouver place dans la chronique.

Ainsi — pardonnez-nous nos offenses comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensé — nous ne pouvons guère passer sous silence l'extraordinaire affaire qui vient de se dérouler ces jours derniers devant le tribunal de la Seine.

Il y a à Paris, dans un concert apportement à genre bruyant, une jeune artiste qui répond au nom de Angèle Thiébaut.

Elle ne chante pas; elle ne déclame pas.

Elle est pétomane.

Bien ?... Parfaitement ! C'est l'affiche qui le déclare.

Du reste, pourquoi l'art d'Angèle Thiébaut rassurait-il le sens de nos conciliateurs ?

Est-ce que tout Paris n'a pas défilé devant l'harmonieux pétomane du Moulin-Rouge ?

Est-ce que bon nombre de Lillois n'ont pas assisté à une audition de ce virtuose dans la salle du théâtre des Variétés ?

Donc, la pétomanie a droit de cité et par conséquent, d'être citée.

Mais revenons à notre musicienne.

Mademoiselle A. Thiebaut vient d'assigner devant le tribunal de la Seine, le journal l'*Art lyrique*, notre confrère ayant osé écrire que la virtuose en question n'était qu'une pétomane pour rire, une pétomane ne possédant aucun moyen naturel, mais employant simplement un ou plusieurs tubulaires dissimulé produisant sous des pressions habiles, tantôt le son de la toile déchirée, tantôt celui de trombonne, tantôt d'autres sons variés et toutrunants à volonté.

La pétomane indignée demande en ce moment six mille francs de dommages-intérêts, offrant de produire la preuve de ses qualités, sous le nezième du tribunal.

Ce dernier a renvoyé l'affaire à huitaine pour supplément d'enquête.

Mademoiselle Angèle, calomniée dans son art, aurait pu, du reste, mépriser une simple critique ne visant que la pureté des sons émis, — telle Christine Nilsson restant impassible devant un article de critique lui contestant un *si-bemol*, — mais affirmer qu'elle ne produit des notes basses qu'à l'aide d'un appareil, c'est là où s'affirme toute l'infamie d'un journaliste, jaloux sans doute des lauriers dont la pétomane espérait couronner son... sa tête, quoi !

L'art lyrique en injuriant cette artiste, nous paraît être un journal mal embouché.

Nous en avons le droit, hélas !

Et la suave artiste qui se promet de vocaliser devant ses juges, doit certainement sortir de ce procès le front haut (est-ce bien le front qu'il faut dire?) avec une réhabilitation que tous les hommes de goût attendent anxieusement du Tribunal de la Seine.

Dernière Heure. — Nous apprenons que Mlle Angèle Thiébaut vient de perdre son procès.

La voilà bien, la galanterie française.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

Les grèves en Mai 1898

L'Office du travail a enregistré en mai 26 grèves, dont 22 d'ouvriers et 3 coalitions de commerçants.

Ces trois dernières, grève de maraîchers et jardiniers de Bordeaux, grève de boulangers à Besan (Hérault), et à Mende, étaient dirigées contre les marchandises.

Celle de Bordeaux ayant modifié les heures d'ouverture et de fermeture des marchés, les maraîchers et jardiniers ont abandonné Bordeaux et se sont installés aux portes de la ville, ce qui rendait difficile toute l'infamie d'un journaliste.

Les boulangers, eux, demandaient l'élévation de la taxe du pain. Cette taxe a été supprimée à Mende, de sorte que les boulangers ont été libres de fixer le prix du pain ; pris ; elle a été maintenue à Bessan, où les patrons ont fini par l'accepter.

Quant aux 22 grèves ouvrières, elles comprennent un total de 1,607 grévistes et 7 d'entre elles se sont étendues à plusieurs établissements.

Il y avait en, en mai 1897, 44 grèves auxquelles avaient pris part 12,408 ouvriers, et le nombre moyen des grèves au cours de ce même mois de mai en 1893, 1894, 1895, 1896 et 1897 a été de 61.

Les grèves de mai 1898 ont été provoquées par les causes suivantes : Demandes d'augmentation de salaire, 13 — Réduction de salaire, 1 — Demandes de diminution du temps de travail avec maintien ou augmentation de salaires, 3 — Contestations au sujet de règlements d'atelier, 2 — Demandes de réintégration d'ouvriers congédiés, 3 — Solidarité avec un ouvrier dont le salaire était réduit, 1.

Elles se sont étendues sur 12 départements, ceux du Cher, du Rhône, de l'Isère et de la Seine et ayant mêlé respectivement 5, 4, 2 et 2. Il n'y en a qu'une seule dans le département du Nord ; ce fait est assez rare pour être signalé.

Elles se répartissent dans les industries ou professions suivantes : Bâtiment 6 — Textiles 6 — Métaux 3 — Carriers 3 — Bucherons, charpentiers, ouvriers en voitures et voituriers 1.

Des 22 grèves ouvrières commencées en mai, 18 sont terminées ; elles ont duré : une, 18 j.; deux, 17 jours ; une, 14, 10, 9, 7, 6, 4 et 3 j.; quatre, 2 jours ; et quatre 1 jour.

Si l'on y ajoute 6 grèves antérieures terminées en mai après 82, 45, 23, 19, 16 et 5 jours, on trouve que 24 conflits ont pris fin, aboutissant à 5 réussites, 8 transactions et 11 échecs.

Echos et Nouvelles

La veuve du général Boulanger. Les journaux de Strasbourg rapportent que la veuve du général Boulanger est arrivée il y a trois jours dans cette ville, avec sa fille, la femme du capitaine Driant et les enfants de cette dernière.

.·.

Une descendante de Schubert. Une descendante du célèbre compositeur Franz Schubert a été découverte dans un des faubourgs de Vienne.

La pauvre femme se trouvait dans la plus grande misère. Ruinée par la maladie et les privations, on n'est qu'à un hasard qu'elle a dû d'être sauvée de la mort et de la faim.

.·.

Une horloge monstre. — L'horloge de l'Hôtel-de-Ville de Philadelphie a un cadran de 10 mètres de diamètre. La grande aiguille mesure 5m50 et la petite 4m90. Les chiffres sont de taille d'un homme debout. Les minutes sont séparées par un intervalle de 63c 1/2.

.·.

De plus lourds en plus lourds. — Après la Société des 100 kilos, voici une Société rivale, celle des partants de mille livres, c'est-à-dire 125 kilos. Cette Société des plus en graisse qui vient de se fonder à Paris, n'aura que 40 membres.

.·.

La pêche des perles. — Le gouvernement persan a concédé à un ingénieur français le droit de pêcher des perles sur les côtes de la Perse pendant une période de 30 ans.

.·.

La presse au Groenland. — Dans ce pays arctique, il n'y a que 2 ou 3 journaux tous prospères. Et quels titres ! Lisez ce spécimen :

« Atuagagliutitsitsingegiarsuilluarsuminavaarsuilluit. »

Quarante-sept lettres ! Plaignons les compositeurs ambidextres.

Scrutin de liste

Décidément la politique de concentration semble avoir du plomb dans l'aile. M. Ribot a échoué dans ses combinaisons ; M. Sarrien n'a pas été plus heureux que M. Ribot. M. Peytral à son tour vient de faire la preuve que les modérés ne sont pas très accommodants. Ils veulent bien accepter le pouvoir avec les radicaux, mais à la condition que ceux-ci s'engagent à n'appliquer que le programme des modérés.

Nous regrettons l'échec de M. Peytral, car avec une Chambre dans laquelle ne paraît se dégager aucune majorité, la tentative de concentration républicaine nous semblait encore la meilleure des combinaisons.

Nous ne pouvons oublier du reste que c'est grâce à la politique de concentration que nous avons obtenu les quelques réformes démocratiques effectuées pendant la troisième République, loi militaire, loi scolaire, loi des syndicats professionnels.

C'est en vain que les organes réactionnaires et des collectivistes la traitent de « vieux jeu ». Ceux-ci la qualifient de « bourgeoise » ; les « modérés » prévoient de longs jours à un ministère d'union républicaine, ils n'en veulent pas. Les collectivistes qui ne seraient pas fâchés de discréditer l'impuissance parlementaire et de voir avorter un ministère d'union et de réformes qui paralyserait leur propagande, n'en veulent pas non plus. Pour eux les radicaux n'ont plus de sève ; ils sont moribonds.

Déjà on sonne pompeusement leur glas funèbre. Eh bien, puisque ni les réactionnaires-cléricaux ni les collectivistes ne veulent de la concentration, c'est une raison de plus pour que les républicains la désirent et la fassent.

Mais si un Cabinet de conciliation est impossible à mettre au monde, qu'on en revienne à une politique plus claire, à la constitution d'un ministère homogène, dont les tendances et le programme soient nets et tranchés.

M. Brisson a été appelé à son tour à l'Elysée. Si le Président de la République lui confie définitivement la mission de constituer un Cabinet qu'il fasse appel à ceux qui l'ont soutenu pour le fauteuil de la Présidence ; qu'il groupe autour de lui des hommes pouvant accepter un programme commun ; qu'il entre hardiment dans la voie des réformes inscrites dans le programme radical. Nous lui prédisons une majorité.

Si cette majorité lui faisait défaut ou si M. Brisson échouait dans sa tentative, il n'y aurait plus qu'à tenter l'essai d'un ministère modéré avec l'appui de la droite ou à réclamer un ministère d'affaires et la dissolution. Celle-ci deviendrait nécessaire le jour où un cabinet modéré succomberait après un cabinet radical.

Mais la dissolution serait bonne d'une préface si l'on voulait éviter de retomber dans la même impuissance. Cette préface, c'est le rétablissement du *scrutin de liste*.

Les Chambres qui se sont succédé depuis 1889 ont été en déclinant au point de vue républicain. Si on recherche la cause de cette décroissance progressive des idées de réformes, on trouve dans le scrutin uninominal, scrutin de clocher qui conduit les électeurs, simplistes par nature, à voter pour un homme au lieu de voter pour une idée ou pour un parti.

L'idée n'est plus rien, la situation occupée par le candidat prime tout. L'idée qui est la lumière, est éclipsée par le prestige du nom, l'argent, là par les préjugés d'un arrondissement sur le nom et la famille d'un candidat.

M. Barthou savait bien ce qu'il faisait lorsqu'il a deux mois lorsqu'il combattait la proposition du rétablissement du scrutin de liste présenté par M. Goblet. Il voulait comme M. de Fourtou, au 16 Mai, faire marcher la France.

Or, s'il a fait marcher quelqu'un, il a surtout permis à la Chambre défunte de réappartenir comme un miroir dans la Chambre nouvelle, voulu aussi que l'ancienne peut-être, à l'impuissance parlementaire.

Si l'on veut éviter la réaction ; si l'on veut aboutir enfin à une République démocratique et réformatrice, à celle qui fera payer l'impôt à chacun selon ses moyens, qui préparera les retraites ouvrières, l'association effective du Capital et du Travail, la décentralisation administrative, il faudra rétablir le scrutin de liste, le seul qui puisse dégager le suffrage universel des idées générales, des principes, un programme de réformes, une majorité capable de les voter.

Là, est le salut de la République.

Ch. DEBIERRE.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Le second tour pour le Reichstag allemand

Le second tour de scrutin pour le renouvellement du Reichstag a complété l'Assemblée allemande, sans en modifier le chiffre, que nous connaissions déjà. On sait, en effet, que ce second tour est exclusivement réservé aux deux candidats de chaque circonscription qui ont obtenu, au premier tour, le plus de voix. Aussi les résultats du ballottage sont-ils généralement connus d'avance et bien rares sont les surprises.

Il y en a en quelques-unes, particulièrement à Berlin, et pour les socialistes. Libéraux, conservateurs, réactionnaires, depuis longtemps divisés sur les principes mêmes de la politique, se sont réunis cette fois contre les socialistes. Ceux-ci ont perdu trois sièges à Berlin ; ils ont également perdu les sièges de Stettin, Brandebourg, Dortmund, Solingen. Mais ils se rattrapent ailleurs ; ils seront au moins soixante au lieu de quarante-huit, et ils représentent deux millions et demi d'électeurs au lieu de 1,700,000 au scrutin de 1893. La *Gazette de Hesse* dit que cette progression est due, pour la plus grande partie, aux abus d'un régime militaire et césarien qui ne tient pas assez compte des besoins et des aspirations du peuple. La *Gazette de Wess*, sans nul doute, a raison en ce point. Et il n'est pas du tout démontré que la coalition actuelle des libéraux, des progressistes et des féodaux soit de nature à arrêter ou à suspendre ce mouvement.

Les partis protestataires, Polonais, Danois, Guelfes, Alsaciens-Lorrains, gardent leurs positions et en acquièrent de nouvelles. Malgré tous les efforts de l'administration et des Allemands immigrés, le parti indigène d'Alsace-Lorraine n'a pas cédé un pouce de terrain ; il a, au contraire, gagné des sièges.

Le ministère Hohenlohe et Bulow paraissait, depuis quelque temps, assez fatigué : les résultats définitifs du scrutin populaire ne lui auront pas redonné.

Hector DEPASSE.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

LA CRISE ministérielle

Les Démarches de M. Brisson

Paris, 26 juin. — Journée pleine d'incertitude. M. Brisson poursuivait ses démarches préliminaires mais, comme il n'est pas très hâtif de sa nature, on n'avait pas des données fort vagues sur les résultats obtenus. On savait seulement, comme je vous l'ai dit, dès hier soir, que l'ancien président de la Chambre avait l'intention de constituer un ministère homogène, nuance gauche radicale, ou tout au moins un cabinet dont tous les éléments seraient recrutés parmi les 295 qui ont voté la motion Ricard et que dans l'un ou l'autre cas, son programme ne différerait pas sensiblement de celui élaboré par MM. Sarrien et Peytral.

On connaissait, d'ailleurs, les noms des personnages politiques avec lesquels M. Brisson avait conféré, soit dans la matinée, soit dans l'après-midi et qui sont MM. Léon Bourgeois, Peytral, Sarrien, Cavaignac, Delcassé, Viger, Mesureur, Dj ardin-Beaumetz et Trouillot, pour ne citer que les principaux.

Avec chacun d'eux, M. Brisson s'était enfermé en tête-à-tête pour l'orientation politique à donner au futur ministère et, bien que l'on manquât de détails précis sur ces diverses conférences, on croyait pouvoir affirmer que l'accord s'était établi sur ces bases : Politique de réformes démocratiques, nécessité d'une majorité exclusivement républicaine, projet transactionnel d'impôt sur le revenu, ajournement des questions irritantes telles que la révision des lois constitutionnelles, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, etc.

Quant aux attributions de portefeuilles, il ne pouvait en être sérieusement question avant que le Président de la République eût confirmé officiellement à M. Brisson le mandat que celui-ci n'avait encore accepté qu'à titre conditionnel ; mais cependant les prévisions qu'on donnait comme les plus vraisemblables !

M. Brisson prendrait dit-on avec la présidence du Conseil, le portefeuille de la justice qu'il a déjà eu en 1896. A maintes reprises, l'ancien président de la Chambre a manifesté ses préférences pour ce portefeuille et il les a renouvelées il y a peu de temps encore, lorsqu'il refusa dans des circonstances mémorables les affaires étrangères pour lesquelles disait-il, ses études antérieures ne l'avaient pas suffisamment préparé.

D'autres, rappelant le remarquable rapport de M. Brisson sur la marine, émettaient l'opinion que peut-être il irait occuper l'hôtel de la rue Royale. M. Brisson, ajoutait-on, offrirait à M. Léon Bourgeois, l'intérieur, l'instruction publique ou les affaires étrangères, dont celui-ci fut successivement titulaire ; à M. Peytral, les finances ou les colonies, avec l'Algérie ; à M. Cavaignac, la guerre ; à M. Delcassé, la marine, dans le cas où M. Brisson ne prendrait pas lui-même ce portefeuille ; à M. Sarrien, l'intérieur ou les finances, selon que l'un ou l'autre de ces ministères ne serait attribué ni à M. Bourgeois ni à M. Peytral.

Viger aurait l'agriculture et M. Mesureur le commerce ou les travaux publics. Pour les autres personnages politiques avec lesquels s'était entretenu M. Brisson, on ne savait encore quels portefeuilles leur seraient offerts.

T. H.

Dans les couloirs de la Chambre

Beaucoup moins de monde que dimanche dernier dans les couloirs de la Chambre. Un certain nombre de députés sont venus faire un tour dans le Salon de la Paix, mais il n'y régnait qu'une animation relative. Les nouvelles sur la crise étant rares, on se bornait à faire des pronostics.

M. Brisson résisiera, disaient les radicaux ; M. Brisson n'aboutira pas, répondaient les modérés. Ces derniers faisaient, d'ailleurs, tous leurs efforts pour gêner les démarches de l'ancien président de la Chambre, tandis que ses amis le poussaient à constituer un cabinet coûte que coûte, en disant que, dans la coulisse, M. Charles Dupuy se tenait prêt à lui succéder et qu'il avait déjà en poche la liste complète d'une combinaison modérée. Ces quelques mots suffisaient à indiquer le thème sur lequel ont roulé pendant toute l'après-midi les conversations de couloirs.

T. H.

M. BRISSON accepte définitivement de former le cabinet

Allons-nous cette fois faire un ministère ; le certain c'est que les négociations conduites pendant toute la journée par M. Brisson ont donné des résultats si favorables que l'ancien président de la Chambre s'est rendu à six heures et demie à l'Elysée pour annoncer au chef du pouvoir exécutif qu'il acceptait la mission de former le cabinet.

Aussitôt prévenu de l'arrivée de M. Brisson, le président de la République a quitté les jardins où il avait la matinée offerte au monde politique et s'est rendu dans son cabinet.

L'entrevue n'a pas été bien longue ; M. Brisson a mis le président au courant de ses démarches ; il lui a dit son ferme espoir d'aboutir. M. Félix Faure a répondu à M. Brisson en lui donnant le mandat officiel de constituer le ministère.

En quittant l'Elysée, M. Brisson s'est rendu chez lui, rue Mazagran, et, après avoir dîné rapidement, il a repris son pourparlers.

On considère maintenant la réussite de M. Brisson comme certaine.

Quand cet habile tacticien aura réparti les portefeuilles est presque terminée, sur les bases que je vous ai indiquées.

On dit cependant que M. Léon Bourgeois n'accepterait pas les affaires étrangères qui, dans ce cas seraient données à M. Delcassé.

La marine serait alors donnée à l'amiral Fournier ; M. Peytral hésite beaucoup à prendre les finances, tant qu'il n'aura beaucoup pu voir voiner ces résistances.

M. Brisson prendrait définitivement la justice ; M. Sarrien, l'intérieur ; M. Dujardin-Beaumetz, l'instruction publique.

M. Viger, l'agriculture ; M. Mesureur, les travaux public ; M. Marujéjouls, les colonies ; M. Trouillot aurait les postes et télégraphes.

A moins de complications imprévues, M. Brisson réussirait à compléter définitivement son cabinet dans la journée de demain.

LISTE PROBALE

A neuf heures du soir, on met en circulation la liste suivante :

MM.
Brisson, présidence du conseil et justice.
Sarrien, intérieur.
Bourgeois, affaires étrangères.
Peytral, finances.
Cavaignac, guerre.
Lockroy, marine.
Dujardin-Beaumetz, instruction publique.
Viger, agriculture.
Marujéjouls, commerce.
Mouselier, sénateur de la Lozère, travaux publics.
Delcassé, colonies.
Trouillot, postes et télégraphes.

Le cabinet se présenterait demain devant la Chambre.

LA SOIRÉE

(De l'Agence Nationale)

En sortant de l'Elysée, M. Brisson a reçu ses amis politiques. Nous pouvons citer notamment MM. Bourgeois, Sarrien, Cavaignac, Delcassé, Viger et Peytral. M. Brisson continuera ses démarches demain matin.

D'aure part, M. Brisson a reçu ce soir MM. Dujardin-Beaumetz, président de la gauche démocratique de la Chambre ; Alexandre Bérard et Delaporte, vice-présidents ; Bedouf, ancien président de la gauche démocratique du Sénat qui sont venus remercier M. Brisson d'avoir accepté de former le ministère et l'assurer du concours de la gauche démocratique du Sénat et de la Chambre des députés.

Ce n'est que demain matin que M. Brisson s'occupera de l'attribution des portefeuilles et demandera leur concours aux hommes politiques qu'il désire s'adjoindre.

A 5 heures, il reçoivera ses collaborateurs.

Nous croyons savoir pourtant que la composition du nouveau cabinet ne paraîtra pas avant mercredi matin à l'*Officiel*.

Les affaires Zola-Dreyfus

Déclarations de MM. Jaurès et Charles Dupuy

Notre correspondant de Toulon nous télégraphie :

Paris, 26 juin

On lit dans le *Temps* de ce soir : Dans une grande réunion publique tenue ce soir, M. Jaurès, après avoir développé les théories socialistes, a été amené par les interruptions à s'expliquer sur son attitude dans l'affaire Dreyfus. Il a raconté les différentes phases de cette attitude, puis s'est exprimé textuellement en ces termes : Je n'ai jamais voulu tout dire avant les élections ne voulant pas peser sur l'esprit des électeurs.

Mais aujourd'hui, après la bataille, devant vous qui êtes étrangers aux luttes de ma circonscription, je puis parler à cœur ouvert. Eh bien ! en dehors des autres faits probants, à mon sens, qui m'ont amené à croire qu'Esterhazy est le vrai coupable, voici la déclaration que j'ai à vous faire et que je n'ai pas encore produite en public pendant le procès Zola. J'étais dans la salle des Pas-Perdus avec les autres témoins ; des journalistes, des députés, des anciens ministres. Or M. Charles Dupuy s'est exprimé en ces termes devant moi.

« A ma connaissance le procès-verbal par lequel le capitaine Lebrun-Renault prétend avoir recueilli l'aveu de Dreyfus n'a été signé qu'en octobre 1897.

Jaurès parut dans les journaux le premier récit de cet incident, c'est-à-dire un tendemain de la dégradation, je m'empressais, en qualité de président du Conseil, de faire appeler M. Lebrun-Renault et de lui dire qu'il avait d'abord raconter dans les cafés et à des journalistes, la conversation qu'il aurait eue avec Dreyfus, son devoir était de la rapporter au Gouvernement. Alors M. Lebrun-Renault répondit qu'il n'avait nullement entendu Dreyfus avouer. Je conduisis le capitaine Lebrun-Renault, devant le général Mercier, ministre de la guerre, et l'officier répéta que le récit des journaux était inexact. »

La situation politique actuelle mettant en avant le nom de M. Charles Dupuy, nous avons cru devoir reproduire textuellement la déclaration que M. Jaurès lui prête. M. Jaurès a ajouté que sa conviction se fortifiait chaque jour et qu'il consacrerait plus que jamais tous ses efforts au triomphe de ce qu'il croit être la vérité et la raison.

Nous avons montré à M. Charles Dupuy la dépêche de notre correspondant. Voici la réponse que nous a faite l'ancien président du Conseil :

« Il est à ma connaissance que le capitaine Lebrun-Renault, aussitôt après la première d'exécution, a rapporté à ses chefs l'aveu de Dreyfus et que ceux-ci en ont pris acte par écrit.

» D'autre part, j'ai appris de source autorisée que, en octobre ou novembre 1897, invité par le ministre de la guerre à fixer ses souvenirs, le capitaine Lebrun-Renault écrivit et signa une attestation qui se trouve que confirmer le rapport du jour de l'exécution.

» Voilà ce que j'ai pu dire dans la salle des Pas-Perdus ou ailleurs, et je n'ai pas autre chose à ajouter. »

Le crime d'un fou !

Paris, 26 juin. — L'enquête ouverte au sujet de l'identité de la femme tuée à coups de fusil, par Gillard, le locataire du boulevard Malesherbes, a établi que la victime était bien Juliette Jouniaux.

Celle-ci avait quitté Guise, à l'insu de sa famille et avait fait à Paris la connaissance de Gillard, qui, à la suite des circonstances que nous avons rapportées, l'avait installée comme gérante d'un débit de vins, à Vernon, (Eure).

Monstrueux attentat sur un bébé

Rouen, 26 juin. — Un odieux attentat vient de mettre en émoi le petit village de Monville-la-Belle. Mlle Courcour, revenant de travailler au dehors avec sa mère, a trouvé sa maison complètement mise à sac. Le mobilier était en partie renversé, les armoires fouillées et leur contenu éparpillé sur le plancher.

La fillette de Mlle Courcour, âgée d'un an, qui avait été laissée quelques heures seule, pendant dormant dans son berceau, avait été volée de